



DÉPARTEMENT D'INDRE ET LOIRE
VILLE D'AMBOISE

ARRÊTÉ DU MAIRE N°2026_A_AG_22
PORTANT DELEGATION DE FONCTION

Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le

ID : 037-213700032-20260403-2026_A_AG_22-AR

S²LO

Le Maire de la Commune d'Amboise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-18, qui confère le pouvoir au Maire de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses Adjointes et à des membres du Conseil Municipal ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°26-040 du 28 mars 2026 portant élection du maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°26-041 du 28 mars 2026 fixant à neuf le nombre des Adjointes ;

Considérant la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de fonction du Maire au bénéfice de Monsieur Luc FAVIA, conseiller délégué spécial ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Il est donné délégation de fonction à Monsieur Luc FAVIA, conseiller délégué spécial, pour exercer les attributions relatives à la Rénovation énergétique des bâtiments, à l'énergie, en charge du projet de réseau de chaleur renouvelable

Article 2 : Le présent arrêté de délégation ne porte alors que sur la préparation et le suivi des dossiers dans les matières déléguées, et n'accorde pas de délégation de signature.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à Monsieur Luc FAVIA et transmis à Monsieur le Préfet d'Indre et Loire au titre du contrôle de légalité.

Fait à AMBOISE, le 3 avril 2026

Brice RAVIER
Maire d'Amboise



Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (238 rue de la Bretonnerie- 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ

B.P. 247 • 37402 AMBOISE CEDEX • Tél. : 02 47 23 47 23 • Fax 02 47 23 19 80 • www.ville-amboise.fr